

# Mairie de Conliège

## Compte-rendu de séance du conseil municipal du 13 octobre 2016 à 20 heures.

Présents : M. Roger REY, Maire, Mmes Michèle ANTOINE, Colette GUILLEMAUT, Adjointes ; Mmes Brigitte ROZ-BRUCHON, Danièle TURBIARZ, Alice BENICHOUCORDELLIER et Florence RESTELLI, MM. Georges LAMBERT, Patrick HALTER, Jean-Louis LEMARCHAL et Didier MENETRIER.

Absents : M. Jean-Claude ROUSSEL

Secrétaires de séance : Mme Alice BENICHOUCORDELLIER et M. Georges LAMBERT

Procuration : M. Jean-Claude ROUSSEL donne procuration à M. Georges LAMBERT

### 1 - Approbation de la précédente séance du 8 septembre 2016.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte-rendu de la précédente séance.

### 2 – Information.

Fusion de la Communauté de Communes du Val-de-Sorne avec ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération). Le Conseil enregistre l'information sans remarque particulière

### 3 – Question de ERDF à propos de la diffusion de ses nouveaux compteurs GAZPAR

Pour faire fonctionner ses nouveaux compteurs « communicants » à distance, GAZPAR, ERDF cherche un emplacement pour installer un concentrateur. Ce type de communication n'est pas comparable à celle des téléphones portables, les échanges entre le concentrateur et les compteurs des clients ont lieu deux fois par jour, et ne prennent que quelques secondes par client. Ces compteurs sont conçus pour alimenter le service en ligne d'ERDF, via Internet. Ils permettront à tout usager, en se connectant sur son compte ERDF, de connaître pratiquement sa consommation en temps réel et d'être facturé sur la consommation réelle et non une estimation.

Question de Mme Alice Bénichou-Cordelier demande si le client peut refuser le compteur ?

Le particulier peut refuser la pose d'un compteur communicant.

Le Conseil Municipal accepte le principe d'accueillir le concentrateur, une sorte d'antenne, sur le toit d'un bâtiment municipal et autorise M. le Maire à signer une convention pour occupation domaniale avec GRDF par 10 voix pour et 3 abstentions.

### 4 – Vente des coupes de bois par l'Office National des Forêts (ONF)

L'ONF propose à la vente pour l'exercice 2017, 5 parcelles de résineux : 5.ar, 5.r, 11.ar, 20.ar et 23.ar.

Sur proposition de l'ONF le Conseil vote à l'unanimité cette délibération.

## **5 – Commission Projets**

Mme Michèle Antoine annonce que dans le cadre des conventions entre Conliège et ECLA, des subventions ont été annoncées en bureau communautaire pour la remise en état des chaussées et voies d'accès endommagées par l'inondation du 13 mai. Ces subventions, ne concernent que les voies de circulation d'intérêt communautaire passées sous la compétence d'ECLA (principalement les voies goudronnées ou asphaltées), soit tout-de-même 9868 m à Conliège. La subvention représente 40% des coûts estimés, les 60% restant sont à la charge de la commune. ECLA fera l'avance, la commune remboursera sa dette en 36 ans (1/36ème par an).

Pour ce qui est des voies d'intérêt communal, la subvention d'état représente 40% ; 60% resteront à la charge de la commune.

Mme Antoine précise que ces informations n'ont pour l'heure fait l'objet d'aucune communication officielle, « elles devront être votées légalement par ECLA ».

Des travaux importants et urgents sont à prévoir à l'église Notre-Dame.

Monsieur le Maire rappelle les travaux envisagés en vue de la sécurisation de la RD 678 qui constitue la Rue Basse et la Rue Neuve du village. Considérant les dépenses inévitables dues à l'inondation, ces travaux sont reportés à l'exercice 2017.

Il en est de même pour expérimenter la mise en circulation en sens unique du système Rue Haute (montante) et Rue Derrière les Jardins (descendante). Il faudra faire appel aux services compétents du département pour arrêter les détails.

Mme Antoine précise que ces deux derniers points constituent les exigences prioritaires exprimées lors de la dernière réunion « commission projets » du 27 septembre 2016.

S'agissant de l'extinction de l'éclairage public en partie la nuit, un Conseil précédent s'était prononcé sur le principe d'une extinction 1h-6h, avec soit des points toujours éclairés, soit des nuits exceptionnellement éclairées pour cause d'activité festive par exemple. Les détails n'ont pas encore été arrêtés mais le principe d'une extinction nocturne de l'éclairage public a été retenu.

Ad'Ap : notre demande de validation du dossier d'accessibilité pour les bâtiments communaux recevant du public est tacitement accepté par la DDT, il faudra néanmoins obtenir l'avis de l'architecte des bâtiments de France pour la demande de dérogation concernant la Chapelle de Lorette et la création d'une rampe d'accès de 8 m.

## **6 – Point sur les travaux**

Les crevasses creusées dans le cimetière par l'inondation du 13 mai ont été comblées par les ouvriers municipaux Fabien Vivert et Pascal Baud. On peut à nouveau y circuler à pied commodément. Néanmoins, l'entretien du cimetière demandera à terme que le Conseil s'y penche avec plus d'attention, notamment pour envisager une solution plus économique que le désherbage thermique.

Les toilettes situées près de la mairie très régulièrement souillées ont été fermées.

L'association du Tennis de Table a été autorisée à se reloger dans la salle de fêtes. Mr. Patrick Halter fait remarquer qu'il faudra penser à déplacer fréquemment les tables afin que l'usure causée par les pieds des sportifs soit plus ou moins également répartie.

L'Association de l'Ermitage, dont le président est Patrick Verguet, a lancé l'opération « 1000 laves pour l'Ermitage », un appel à contribution pour réparer la « bergerie » de l'ermitage.

Le Conseil Municipal soutient cette opération.

## **7 – Point sur l’urbanisme**

Monsieur le Maire rapporte que deux demandes de travaux et un permis de construire ont été accordés depuis le Conseil précédent.

## **8 – Inondation du 13 mai : point sur le suivi des travaux et financement**

Toutes les voies n’étant pas de la compétence d’ECLA, il revient à la commune de traiter la question de la circulation sur la voie (ex-)piétonne qui longe la Vallière, profondément creusée par le torrent temporaire. La remise en état de cet axe de circulation n’est pas concevable sans débarrasser la rivière des gravats et ruines de béton qui l’encombrent derrière Jura-Tri, une pluie torrentielle qui gonflerait la rivière encombrée pouvant détruire ce qui pourrait avoir été refait. Mais l’intervention dans la rivière est soumise à une réglementation stricte. Plusieurs contacts ont été pris avec le SIAAL (Syndicat Intercommunal d’Assainissement de l’Agglomération de Lons) et avec la DDT par Mme Colette Guillemaut.

La commune a demandé à l’ONEMA (Office National de l’eau et des milieux aquatiques) une dérogation à la loi de l’eau qui interdit toute intervention en rivière entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 15 avril (frais des poissons) pour que nous puissions intervenir plus vite.

Mme Antoine confirme que la restauration urgente de ce chemin ne pourra se faire qu’après restauration des berges de la rive gauche, principalement au niveau du lotissement de la Vallière. Elle rappelle que le passage est interdit en attendant le démarrage des travaux qui exige un certain nombre d’autorisations et d’expertises.

Une réunion avec les services concernés sera organisée sur place prochainement.

## **9 – Renégociation des prêts contractés par la commune**

Mme Michèle Antoine annonce que l’aboutissement de ce dossier arrive à son terme, déjà évoqué dans les Conseils précédents, avec des avancées intéressantes. Au final, la Caisse d’Epargne rachetera globalement six des 7 prêts contractés par la commune de Conliège.

Ce rachat se monte à 458 000 €, frais de rachat demandés par les autres banques compris, à rembourser en 11 ans au taux fixe de 1,2%.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve cette proposition de rachat de prêts qui permettra une économie trimestrielle de 2245 €

## **10 – Mandat pour estimation d’un bien communal**

Mme Antoine a de nouveau évoqué la possibilité de vendre l’espace Bolard, sa restauration exigeant des investissements financiers supplémentaires importants alors même que des ressources devront être mobilisées pour la sécurisation de la traversée de Conliège, et la réfection du toit de l’église. La cession des bâtiments se ferait sous conditions : conservation de places de parking publiques, aspect paysager, prix, etc.

Monsieur le maire rappelle qu’il ne s’agit que d’un mandat de mise sur le marché pour estimation de biens et de recherches de client et en aucun cas un mandat pour vendre l’immeuble Bolard.

Le principe d’accorder ce mandat d’estimation à une entreprise immobilière, sans écarter pour autant l’évaluation par les Domaines des bâtiments Bolard est mis au vote.

Le Conseil Municipal à l’unanimité approuve l’acceptation de ce mandat.

## **11 – Nomination de deux délégués au SICTOM**

Mmes Brigitte Roz-Bruchon et Florence Restelli ont accepté de représenter la commune au SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) de la Zone de Lons-le-Saunier.

## **12 – Mise en œuvre d'une expertise judiciaire dans le cadre du sinistre de la gare**

Le Conseil accepte à l'unanimité le principe à la demande de notre assureur GROUPAMA de la mise en place d'une expertise judiciaire dans le litige qui nous oppose à ECLA et aux autres protagonistes dans le cadre du sinistre du chemin de la gare qui n'a toujours pas trouvé de solution. Mme Antoine a rencontré Maître Remond, chargé de cette procédure en référé et lui a transmis le dossier.

## **13 – Travaux d'urgence à Notre-Dame de Lorette et à l'église Notre-Dame**

Un devis a été demandé pour replacer la clé d'arc au dessus de la porte ouest de Notre-Dame de Lorette.

D'importants dégâts ont été causés par une fuite d'eau dans le toit de l'église Notre-Dame.

La pourriture a creusé une pièce porteuse de la charpente, qui ne repose plus que sur une maigre épaisseur sur le mur. Les pièces du toit descendantes sur ce point (à l'arêtier entre nef et chœur coté « sud », coté jardin) sont également très atteintes. Quatre charpentiers ont été mandatés pour donner leur avis et/ou faire des devis. Un chantier important doit être programmé pour le remplacement de la ferme dans sa quasi totalité. Une mise en sécurité d'urgence s'impose. Les contacts ont été pris en même temps avec l'architecte des Bâtiments de France à Lons-le-Saunier et avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) à Besançon. Leurs avis n'étaient pas arrivés à la date du Conseil.

## **14 – Délibération sur le niveau d'indemnité des deux adjoints**

Le Conseil, qui avait déjà noté l'important travail fourni par l'exécutif communal, avait accepté le principe d'une remise à niveau des indemnités des deux adjointes. Le montant des indemnités du Maire et des adjoints, indexé par tranches au nombre d'habitants, est régi par la loi.

Pour la commune de Conliège, toutes les indemnités avaient été fixées en dessous du plafond autorisé. Mr le Maire fait savoir qu'il s'en tient à son indemnité dans son état, mais compte tenu de la diminution du nombre d'adjoints qui est passé de 3 à 2 et du respect de l'enveloppe budgétaire prévue, propose d'accorder le taux prévu par la loi aux deux adjointes, soit 315,50 €.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## **15 – Questions diverses**

Monsieur le Maire informe de l'initiative de l'Association Défense de la Vallée de la Vallière, qui, en partenariat avec les communes de Conliège, Montaigu, Perrigny, Publy et Revigny travaille avec des étudiants du CFPPA de Montmorot sur l'élaboration d'un projet de territoire.

Cette étude mettra en évidence des perspectives de travail sur les volets économiques, touristiques et environnementaux de ce territoire pour les années à venir.

Monsieur le maire présente le rapport annuel sur la qualité de l'eau potable. Ce document est disponible en mairie.

Mme Florence Restelli accepte de devenir référente sur le domaine de l'eau ainsi que sur la non utilisation des pesticides sur le territoire de la commune.

C'est dans ce cadre que Fabien Vivert employé communal a suivi une formation d'une journée.

Cent-soixante brioches ont été vendues à Conliège, par les volontaires du CCAS et du Conseil Municipal, au bénéfice de l'APEI (Association de Parents pour l'Enfance Inadaptée)

---

23h00 : clôture de la séance

Le Maire  
Roger Rey

